

L'ordre infirmier, c'est fini !

Pour rappel, en décembre 2006, la loi créant l'ordre infirmier a été définitivement adoptée.

A l'époque nous refusions qu'une structure ordinaire devienne obligatoire, ainsi que sa cotisation financière, pour exercer notre métier. Nous proposons de renforcer et d'améliorer le Conseil Supérieur des Professions Paramédicales.

Depuis lors nous n'avons pas baissé pavillon, nous avons mené nombre d'actions en ce sens.

Notre plus grande victoire a été d'empêcher nombre de collègues (principalement salariées) d'être obligées d'adhérer à l'ordre national infirmier y compris les jeunes diplômées en imposant la séparation de l'obtention du numéro ADELI et de l'adhésion à l'ordre nationale infirmier.

Durant la nuit du 9 au 10 avril le l'Assemblée Nationale a voté la suppression de l'Ordre National Infirmier (ONI). L'amendement à la base de la suppression a pointé « *la mauvaise gestion de l'ordre* », son « *défaut de représentativité* » et le fait qu'il crée « *des tensions dans la profession* ». Base que nous n'avons eu de cesse de dénoncer.

Toutefois, nous avons assisté à une levée de bouclier de la ministre de la santé pour défendre l'ordre national infirmier (ONI). En vain, puisque l'amendement a été adopté par 19 voix contre 10.

Cependant, nous ne sommes pas dupes dans le projet de loi Santé, présenté par Marisol Touraine, elle propose d'autres structures similaires où la plupart des membres de l'ONI se sont déjà organisés pour y adhérer.

Malgré cela, on ne peut que se féliciter de la suppression de l'ONI !

L'abrogation de tous les ordres est une de nos revendications.

Nous adressons un grand bravo à toutes et tous les infirmierEs qui ont résisté !



10 avril 2015

SUD Santé AP-HP

Hôpital Paul Brousse - Pav J.J. Rousseau - 12-14, av. Paul Vaillant Couturier - 94 804 Villejuif Cedex
tél : 01 45 59 35 01 / courriel : sudsante.aphp@sap.aphp.fr / site : sudsanteaphp.fr / facebook-twitter
Membre de l'Union syndicale Solidaires